

Un mémoire en appui à un nouveau système électoral à l'échelle fédérale : le vote unique transférable

Écrit par Margaret Buchanan pour le Comité de la Chambre des communes
Déposé le 7 octobre 2016

Résumé

Le vote unique transférable (VUT) est une forme de représentation proportionnelle qui donne lieu à un Parlement avec une représentation locale et à l'élection directe des candidats individuels. Chaque circonscription envoie plusieurs députés qui représentent la myriade d'opinions qui s'y retrouvent.

Partie A : Contexte et résumé de la structure du VUT

Partie B : Avantages et inconvénients du VUT au Canada

Partie C : Comment le système de VUT satisfait aux cinq critères énoncés au Feuilleton

Partie D : Le système de VUT en pratique

Partie C : Conclusion

Partie A : Contexte et résumé

Le VUT est un système électoral préférentiel. Au bureau de vote, les électeurs inscrivent un chiffre à côté des noms des candidats en ordre de préférence, et, pour être élus, les candidats doivent recueillir une certaine proportion des votes, en fonction du nombre de sièges à combler.

Chaque électeur a droit à un vote, qui peut être transféré de son premier choix à son deuxième choix. Pour un électeur dont le premier choix à une élection fédérale est un vote stratégique, cela a une incidence importante. Si le candidat de prédilection de l'électeur n'a aucune chance d'être élu ou a déjà atteint son quota de votes, son vote est transféré à son deuxième choix tel qu'énoncé dans l'ordre de préférence. Le VUT nous débarrasse du problème du vote stratégique parce qu'il s'assure que très peu de votes sont gaspillés, contrairement au scrutin majoritaire uninominal à un tour dans lequel seul un petit nombre de votes est nécessaire pour donner lieu à un résultat majoritaire.

Le plus grand problème envisageable avec le VUT est de comprendre comment les votes sont comptés. Bien que le bulletin puisse être facile à comprendre, la manière dont il est utilisé peut sembler un peu compliquée.

Avec le VUT, l'électeur a un seul vote qui est d'abord attribué à son candidat de prédilection et, à mesure que les votes sont comptés, les candidats sont soit élus, soit éliminés. Les votes qui ne sont pas utilisés pour faire élire un candidat sont filtrés à travers les candidats qui restent en fonction de leur classement sur les bulletins de vote.

Ce transfert est proportionnel au surplus ou aux votes ignorés. Toutefois, la méthode exacte de réaffectation des votes peut varier, et le plus grand enjeu du débat est la distribution des votes en surplus, c'est-à-dire quels votes ont la chance de voir leur deuxième choix compté. Je suggérerais de sonder tous les votes accordés au candidat, de calculer quel pourcentage d'entre eux ont voté pour chaque candidat comme deuxième choix, et de diviser le surplus conformément à ces pourcentages. Le système offre une représentation relativement proportionnelle, et permet aux votes d'être accordés aux candidats individuels plutôt qu'aux partis.

Une autre chose à calculer reste le seuil minimal de votes à obtenir pour être élu. Différentes méthodes de calcul du quota peuvent être utilisées, la plus courante étant le *quotient de Droop*, où le quota est un entier relatif. Lorsque le quota n'est pas un entier relatif, il est arrondi vers le bas, c'est-à-dire que sa partie fractionnaire est écartée. Le quotient de Droop est une extension de l'exigence d'obtenir une majorité de 50 % + 1 dans les élections à un seul gagnant. Par exemple, un maximum de 3 candidats peut obtenir 25 % + 1 dans les élections à 3 vainqueurs, 9 peuvent obtenir 10 % + 1 dans les élections à 9 vainqueurs, et ainsi de suite.

Partie B : Avantages et inconvénients du VUT

- Le vote stratégique n'est plus nécessaire. Pour une génération habituée à devoir voter stratégiquement, ce changement est déterminant.
- Moins de votes sont « gaspillés » (autrement dit accordés aux candidats défaits ou accordés au gagnant sans qu'il en ait besoin) sous le VUT. Cela signifie que la plupart des électeurs savent qu'ils ont personnellement contribué à élire un député précis. Une telle relation avec les électeurs renforce ainsi l'imputabilité des élus.
- Le VUT offre aux électeurs une variété de représentants à qui ils peuvent présenter leurs préoccupations après les élections, plutôt qu'un seul qui ne sera pas nécessairement d'accord avec le point de vue de l'électeur.
- Avec le VUT et les circonscriptions à plusieurs députés, les partis ont un puissant incitatif électoral à présenter une équipe de candidats équilibrée afin d'optimiser le nombre de premiers choix qui iront à leurs candidats. Cela aide aussi à la promotion des femmes et des minorités ethniques qui posent leur candidature.
- En encourageant les candidats à viser la première place sur les bulletins de vote, de même que les deuxièmes choix, l'efficacité des stratégies de campagne négatives est grandement diminuée au sein des circonscriptions.

Inconvénients

- Le processus de décompte des votes prend plus de temps sous le VUT, ce qui signifie que les résultats ne peuvent généralement être annoncés la nuit de l'élection. Toutefois, cela peut être contourné grâce aux scanneurs de bulletins de vote électroniques.
- Dans les régions peu densément peuplées, telles que les territoires, le VUT pourrait donner lieu à des circonscriptions très grandes.
- Un système électoral qui permet de classer les candidats est susceptible de pousser les électeurs à voter à l'aveuglette, en classant les candidats simplement selon l'ordre dans lequel ils apparaissent sur le bulletin de vote. Les noms sur les bulletins de vote

auraient à être imprimés par lot en se servant d'une méthode connue sous le nom de rotation Robson pour éviter ce problème.

- Dans les grandes circonscriptions à plusieurs députés, les bulletins de vote peuvent devenir assez longs et déroutants.

Partie C : Comment le système de VUT satisfait aux cinq critères énoncés au Feuilleton

1. Efficacité et légitimité. *Pour résumer, tout nouveau système devrait augmenter la confiance des Canadiens sur le fait que leur « désir démocratique, tel qu'il est exprimé par le vote, sera traduit de façon juste » et que le système « renforce le lien entre l'intention des électeurs et l'élection des représentants. »*
 - Le système de VUT assure la confiance et le désir démocratique en augmentant le degré d'utilisation des votes. Parce que les électeurs classent leurs choix, même si le premier choix n'est pas élu, le deuxième choix recevra le vote réaffecté, afin que l'électeur ne sente pas que son vote a été « gaspillé ». De plus, ce sentiment de voir son vote servir à bon escient permettra à l'électeur de se sentir plus connecté à son représentant, particulièrement s'il considère être en partie responsable de son élection.
2. Participation. *Le nouveau système devrait « encourager le vote [...], favoriser une civilité et une collaboration accrues au sein de la sphère politique, » et « offrir des possibilités d'inclusion des groupes sous représentés dans le processus politique. »*
 - Le système de VUT encourage le vote et la participation en débarrassant les électeurs marginalisés de leur apathie. Parce que leur vote a une plus grande chance d'avoir un effet, les électeurs seront plus poussés à participer.
3. Accessibilité et inclusion. *Le nouveau système devrait « éviter une complexité indue du processus de scrutin.*
 - Le système de scrutin du VUT est très simple, il suffit de numéroter les candidats par préférence.
4. Intégrité.
 - Le système a déjà été utilisé par le passé, comme il sera expliqué dans la prochaine partie.
5. Représentation locale.
 - Le système de VUT maintient le système de circonscriptions afin que la représentation locale soit préservée.

Partie D : Le système de VUT en pratique

Comme exemple de VUT mis en application, mentionnons l'Australie, où ils utilisent deux formes de VUT, généralement appelées *représentation proportionnelle de Hare-Clark* et *représentation proportionnelle par liste*. Les deux systèmes nécessitent que les électeurs classent plusieurs candidats sur le bulletin, parfois tous les candidats, ce qui réduit ou élimine la possibilité de votes inutiles.

Le système de Hare-Clark est actuellement en utilisation dans la Chambre d'assemblée de la Tasmanie, et dans l'Assemblée législative du Territoire de la capitale de l'Australie. Il s'agit essentiellement d'un système de VUT avec un quotient de Droop,

mais la position des candidats sur le bulletin, au sein de la colonne de chaque parti, est décidée aléatoirement grâce à une rotation Robson plutôt que d'après l'ordre alphabétique.

Le système de scrutin par liste est utilisé pour le Sénat australien et les Conseils législatifs de Nouvelle-Galles-du-Sud, de Victoria, d'Australie-Occidentale et d'Australie-Méridionale. Les votes sont comptés essentiellement de la même façon que sous le système de Hare-Clark, mais au moment de voter, les électeurs ont la possibilité de choisir un seul groupe sur la liste électorale plutôt que de classer les candidats individuels au-dessous de la ligne. Chaque groupe de candidats peut préenregistrer une liste classée de tous les candidats, et les votes au-dessus de la ligne pour chaque liste sont considérés avoir classés les candidats dans l'ordre prédéterminé par la liste de ce groupe.

Chaque forme a ses avantages et inconvénients. Le système de Hare-Clark avec une rotation Robson est défendu avec comme justification que les effets du vote à l'aveuglette sont réduits par l'ordre aléatoire des candidats, et parce que l'absence de listes prédéterminées par les groupes favorise une imputabilité personnelle. Toutefois, l'autre système est revendiqué parce qu'il réduit le nombre de votes nuls (bulletins annulés) en raison du fait qu'un seul chiffre doit être écrit. Toutefois, il augmente grandement la possibilité de tactiques et de campagnes négatives par les partis puisqu'ils ont un contrôle direct sur un grand pourcentage du vote. Dans les élections au Sénat australien, près de 95 % des électeurs utilisent les listes prédéterminées plutôt que de classer eux-mêmes leurs préférences. Par conséquent, le taux de votes nuls a baissé de dix à environ trois pour cent.

Partie E : Conclusion

Le système de VUT, de mon avis de jeune électrice, est le choix le plus logique pour les prochaines élections fédérales. Le VUT nous débarrasse du vote stratégique et peut faire diminuer l'apathie parmi les électeurs qui sentent que leur vote est gaspillé en raison de la domination d'un parti au sein de leur circonscription. Le VUT avec la possibilité de vote par liste encourage aussi les partis à offrir des partis bien équilibrés qui aident à combattre le problème du manque de représentation des minorités à la Chambre des communes. Le vote unique transférable a démontré son efficacité en Australie et s'est avéré un choix légitime et sain pour les Canadiens qui veulent que leur opinion soit entendue.